



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 90570

Texte de la question

M. Dominique Tian appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de M. Abdul Rahman. Celui-ci a abandonné l'islam pour le christianisme il y a seize ans, alors qu'il travaillait pour une ONG chrétienne à Peshawar (Pakistan). Il a ensuite passé neuf ans en Allemagne, avant de revenir en Afghanistan en 2005. Il a été emprisonné il y a quinze jours en Afghanistan. Selon les règles prévues par la charia, il est susceptible d'être condamné à la peine capitale. Confronté depuis plusieurs jours à une énorme pression de l'Occident, l'Afghanistan s'est efforcé de rassurer la communauté internationale sur le sort d'Abdul Rahman. Le Premier ministre canadien a reçu l'assurance du Président Karzai que l'homme ne serait pas exécuté. Aussi il lui demande quelle est son implication afin d'obtenir la libération immédiate et sans condition de cet Afghan chrétien.

Texte de la réponse

La France a protesté officiellement le 23 mars dernier alors que M. Abdul Rahman, citoyen afghan, risquait d'être condamné à mort pour conversion au christianisme. La France a notamment rappelé son attachement à la tolérance et à la liberté religieuses. Les efforts conjugués des pays de l'Union européenne à Kaboul, et notamment de la présidence locale de l'Union européenne, assurée par l'Italie, ont contribué à la libération rapide de M. Rahman et à son accueil, en tant que réfugié, sur le sol italien. Depuis 2001, la France et ses partenaires européens se sont engagés résolument en Afghanistan pour aider les Afghans à retrouver le chemin de la paix et du progrès. À la conférence de Londres, le 31 janvier dernier, la communauté internationale a confirmé unanimement son engagement à long terme en Afghanistan dans le cadre du pacte pour l'Afghanistan. La France a soutenu sans réserve l'endossement du pacte pour l'Afghanistan par le Conseil de sécurité des Nations unies (résolution 1659). En participant à la coordination internationale pour sa mise en oeuvre, elle veille particulièrement aux progrès de l'Afghanistan en matière de droits de l'homme, de démocratie et de gouvernance, l'un des quatre piliers d'action prioritaire énoncés par le pacte.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90570

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3509

Réponse publiée le : 30 mai 2006, page 5648